

FICHE DE POSTE PROFESSEUR.E DES ECOLES

Le professeur des écoles est chargé d'enseigner auprès des élèves scolarisés dans le premier degré (classes maternelles et élémentaires).

LA DESCRIPTION DU MÉTIER

— Enseigner :

- concevoir et mettre en œuvre des situations d'apprentissage dans le cadre des programmes de l'enseignement primaire ; - enseigner dans les différents domaines d'apprentissage de l'école primaire ;
- concevoir et mettre en œuvre des modalités d'évaluation des apprentissages ;
- assurer le suivi individuel des élèves ;
- utiliser les outils numériques au service des apprentissages.

— Travailler en équipe :

- assurer une veille pédagogique, se tenir informé des évolutions en matière d'orientations ministérielles (textes officiels) ;
- participer aux activités de l'équipe pédagogique ;
- produire des ressources ;
- s'inscrire dans une démarche de partage et de mutualisation ;
- assurer l'appui à l'équipe et au directeur d'école.

— Entretenir des relations partenariales :

- entretenir des relations favorables et régulières avec les familles dans le cadre d'une alliance éducative ;
- entretenir des relations partenariales avec d'autres acteurs de la communauté éducative, en lien avec les besoins spécifiques des élèves.

LES COMPÉTENCES REQUISES

Les compétences professionnelles des enseignants sont détaillées dans le référentiel de compétences des métiers du professorat et de l'éducation.

> référentiel des compétences professionnelles des métiers du professorat et de l'éducation (Bulletin officiel n° 30 du 25 juillet 2013)

- connaître le système éducatif et son fonctionnement ;
- construire les apprentissages fondamentaux en s'appuyant sur la polyvalence du maître et de l'équipe ;
- maîtriser la conduite d'une classe et susciter l'intérêt et la participation des élèves
- adapter son enseignement à la diversité des élèves en apportant à chacun l'appui nécessaire
- chercher et sélectionner les ressources documentaires et pédagogiques
- travailler en équipe au sein de l'école et avec les partenaires de l'école (parents, intervenants...)
- faire preuve de capacités relationnelles/communicationnelles et d'animation, d'esprit d'initiative et de synthèse ;
- être capable de se former/s'auto-former (au travers d'une veille pédagogique...).

** connaissances exigées : missions et programmes de l'école primaire, concepts et méthodes clés des disciplines enseignées dans le primaire, psychologie du développement de l'enfant, réglementation et fonctionnement de l'Éducation nationale, identification des partenaires de l'école et de leurs rôles respectifs.

LES CONDITIONS D'EXERCICE

- Temps plein à pourvoir au 1^{er} septembre
- Horaires hebdomadaires de 26 heures devant élève
- Participation obligatoire aux sorties scolaires et voyages scolaires concernant la classe en responsabilité
- Participation obligatoire aux 108h (APC, identification des besoins des élèves, travail en équipe, animation pédagogique, conseils)